



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I
de la Convention: Travaux du Groupe consultatif d'experts
des communications nationales des Parties non visées
à l'annexe I de la Convention**

**Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif
d'experts des communications nationales des Parties
non visées à l'annexe I de la Convention.
Deuxième partie**

Note du secrétariat*

Résumé

La dixième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention reconstitué (le Groupe consultatif d'experts) s'est tenue à Bonn (Allemagne), les 19 et 20 septembre 2013. Le Groupe consultatif d'experts a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail entre mai et septembre 2013, ainsi que l'organisation de ses activités pour le reste de l'année. Il a également fait le point des activités exécutées dans le cadre de son programme de travail pour 2013 et a évalué les principaux succès obtenus et enseignements tirés de la mise en œuvre de son programme de travail. Le présent rapport résume les résultats des débats menés par le Groupe consultatif d'experts à sa dixième réunion. Il contient en outre des recommandations qui pourraient être utiles pour améliorer l'efficacité de l'assistance technique accordée aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) en vue de l'établissement de leurs communications nationales et face aux besoins particuliers résultant des nouvelles prescriptions en matière d'établissement des rapports pour les Parties non visées à l'annexe I au titre de la Convention.

* Le présent document a été soumis après la date prévue afin de pouvoir y inclure les résultats de la dixième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention reconstitué, qui s'est tenue à Bonn (Allemagne), les 19 et 20 septembre 2013.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–7	3
A. Mandat.....	1–3	3
B. Objet de la présente note	4–6	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	7	3
II. Travaux de la dixième réunion du Groupe consultatif d’experts	8–12	4
III. Exécution du programme de travail du Groupe consultatif d’experts depuis mai 2013	13–28	4
A. Neuvième réunion du Groupe consultatif d’experts	13–14	4
B. Amélioration des supports pédagogiques du Groupe consultatif d’experts sur l’évaluation des mesures d’atténuation dans les secteurs autres que l’énergie.....	15–16	5
C. Atelier mondial de formation sur l’établissement des rapports biennaux actualisés	17–22	6
D. Supports pédagogiques sur l’établissement des rapports biennaux actualisés	23–27	8
E. Organisation des travaux pour la période allant de septembre à décembre 2013.....	28	9
IV. Coopération avec des groupes d’experts et d’autres organes constitués au titre de la Convention et avec des organisations intergouvernementales	29–34	10
A. Autres groupes d’experts et organes constitués au titre de la Convention.....	29–31	10
B. Secrétariat du Fonds pour l’environnement mondial.....	32	11
C. Programme d’appui à l’établissement des communications nationales.....	33	11
D. Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat	34	11
V. Évaluation: exécution du programme de travail du Groupe consultatif d’experts pour 2013.....	35–60	11
A. Rappel.....	35–37	11
B. Fourniture de conseils techniques à l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	38	12
C. Fourniture de conseils et d’une assistance technique aux Parties non visées à l’annexe I.....	39–46	12
D. Enseignements tirés et observations	47–48	13
E. Difficultés	49	14
F. Recommandations	50–60	14
Annexe		
Résumé détaillé des résultats et des produits obtenus ou fournis dans le cadre de l’exécution du programme de travail du Groupe consultatif d’experts pour 2013		17

I. Introduction

A. Mandat

1. Par la décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a reconstitué le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts) pour trois ans, de 2010 à 2012¹, afin d'améliorer le processus d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).

2. Par la décision 18/CP.18, la Conférence des Parties a décidé de proroger d'un an le mandat du Groupe consultatif d'experts en conservant sa composition actuelle. Elle a également décidé que, pour s'acquitter de sa tâche, ce groupe agirait conformément au cadre de référence figurant dans l'annexe de la décision 5/CP.15. Elle a demandé au Groupe consultatif d'experts d'élaborer, lors de sa première réunion en 2013, un programme de travail pour 2013, en tenant compte des besoins actuels et futurs des Parties non visées à l'annexe I, des dispositions de la Convention et des décisions pertinentes de la Conférence des Parties².

3. Dans la décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts en organisant ses réunions et ateliers ainsi qu'en établissant des rapports sur ses réunions et ateliers pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)³.

B. Objet de la présente note

4. Le présent rapport résume les délibérations de la dixième réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué, tenue à Bonn (Allemagne) les 19 et 20 septembre 2013, y compris les progrès accomplis dans l'exécution de ses travaux entre mai et septembre 2013, les conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre de son programme de travail pour 2013 et l'organisation de ses activités pour le reste de l'année.

5. En sus du présent document, un autre rapport contient un résumé des travaux de l'atelier mondial de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés, organisé à Bonn, du 16 au 18 septembre 2013, dans le cadre du programme de travail du Groupe consultatif d'experts⁴.

6. Les rapports mentionnés aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus complètent les rapports intérimaires établis aux fins d'examen par le SBI à sa trente-huitième session⁵.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

7. Après avoir examiné le présent rapport, le SBI voudra peut-être prendre en considération les enseignements à retenir et les recommandations qui y figurent en étudiant le mandat du Groupe consultatif d'experts et l'opportunité de son maintien, en vue de recommander un projet de décision sur la question pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session.

¹ Décision 5/CP.15, par. 1.

² Décision 18/CP.18, par. 1 à 3.

³ Décision 5/CP.15, par. 7 a).

⁴ FCCC/SBI/2013/18.

⁵ FCCC/SBI/2013/7 et FCCC/SBI/2013/INF.13.

II. Travaux de la dixième réunion du Groupe consultatif d'experts

8. Le Groupe consultatif d'experts reconstitué a tenu sa dixième réunion à Bonn, les 19 et 20 septembre 2013, immédiatement après son atelier mondial de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés, organisé du 16 au 18 septembre 2013 au même endroit dans le cadre de son programme de travail.

9. La réunion avait pour principaux objectifs: a) de passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du Groupe pour 2013 depuis sa neuvième réunion; b) d'organiser ses activités pour la période allant de septembre à décembre 2013; et c) de faire le point sur l'exécution des activités prévues dans son programme de travail pour 2013, conformément à son mandat.

10. Ont participé à la réunion 19 membres du Groupe consultatif d'experts⁶.

11. M. Kamel Djemouai (Algérie), Président du Groupe consultatif d'experts, a ouvert la réunion le 19 septembre 2013, en souhaitant la bienvenue aux membres dans ses observations liminaires.

12. Le Président a donné un bref aperçu de l'organisation des travaux de la réunion, comprenant notamment l'examen des points ci-après:

a) Exécution du programme de travail du Groupe entre mai et septembre 2013, incluant l'élaboration de supports pédagogiques sur l'établissement des rapports biennaux actualisés, l'évaluation de l'atelier mondial de formation consacré à cette question et l'amélioration des supports pédagogiques du Groupe sur l'évaluation des mesures d'atténuation dans les secteurs autres que l'énergie;

b) Évaluation de l'état d'avancement du programme de travail du Groupe pour 2013, notamment les rapports intérimaires sur ses travaux aux fins d'examen à la trente-neuvième session du SBI;

c) Coopération avec les organes créés en vertu de la Convention et les organisations internationales compétentes.

III. Exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts depuis mai 2013

A. Neuvième réunion du Groupe consultatif d'experts

13. La neuvième réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué s'est tenue à Bonn, les 4 et 5 mai 2013. Elle portait sur des questions de fond liées à l'exécution de son programme de travail pour 2013, parmi lesquelles:

a) La réalisation, entre le 19 mars et le 30 avril 2013, d'une mini-enquête par voie électronique auprès des centres nationaux de coordination pour la Convention désignés par les Parties non visées à l'annexe I. Il s'agissait de se faire une idée de l'état d'avancement des rapports biennaux actualisés de ces Parties, afin d'évaluer leurs besoins d'assistance technique

⁶ Les représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Chine, de l'Éthiopie, du Gabon, du Japon, du Kenya, des Pays-Bas, de Sri Lanka, de la Thaïlande, de l'Union européenne et de l'Uruguay, ainsi que trois experts représentant des organisations internationales (l'Équipe spéciale chargée des inventaires nationaux de gaz à effet de serre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement).

et leurs impératifs en la matière, et de leur demander leur avis sur le contenu et la conception de l'atelier de formation sur les rapports biennaux actualisés. Le Groupe consultatif d'experts a étudié la compilation-synthèse des résultats des réponses apportées à la mini-enquête par 54 Parties non visées à l'annexe I;

b) L'amélioration des supports pédagogiques du Groupe sur l'évaluation des mesures d'atténuation dans les secteurs autres que l'énergie, à savoir l'agriculture, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (secteur UTCATF) et les déchets;

c) L'organisation à Bonn du 6 au 8 mai 2013 d'un atelier d'experts⁷ sur l'élaboration de supports pédagogiques concernant l'établissement des rapports biennaux actualisés;

d) L'examen de projets de supports de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés, portant sur les thèmes ci-après:

i) Dispositifs institutionnels relatifs à l'établissement en continu des communications nationales et des rapports biennaux actualisés;

ii) Mesures d'atténuation et effets de ces mesures, y compris les méthodes et hypothèses correspondantes;

iii) Difficultés et lacunes relevées et besoins connexes en matière de ressources financières, de moyens techniques et de capacités, y compris une description de l'aide nécessaire et de l'aide reçue et des informations sur l'appui reçu pour permettre l'établissement et la présentation des rapports biennaux actualisés;

e) La conception et la définition du contenu d'un atelier mondial de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés, qui a eu lieu à Bonn du 16 au 18 septembre 2013⁸;

f) L'organisation d'une réunion parallèle au cours de la trente-huitième session des organes subsidiaires.

14. On trouvera de plus amples informations sur la mise en œuvre des activités susmentionnées aux paragraphes 15 à 28 ci-dessous.

B. Amélioration des supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts sur l'évaluation des mesures d'atténuation dans les secteurs autres que l'énergie

15. Dans le rapport intérimaire adressé au SBI à sa trente-septième session⁹, le Groupe consultatif d'experts a recommandé d'améliorer les supports pédagogiques existants sur l'évaluation des mesures d'atténuation¹⁰ en faisant une plus large place aux secteurs autres que l'énergie et en fournissant davantage d'exemples nationaux. Comme suite à cette recommandation, il a été demandé au secrétariat d'aider le Groupe consultatif d'experts à améliorer les supports de formation en question, ce qu'il a fait en incluant notamment les éléments ci-après:

a) Informations supplémentaires (dont des exemples par pays) sur les secteurs autres que l'énergie:

i) Module C: évaluation des mesures d'atténuation: concepts, structure et étapes;

⁷ Pour le rapport de l'atelier, voir le document FCCC/SBI/2013/INF.13.

⁸ Pour le rapport sur l'atelier, se reporter au document FCCC/SBI/2013/18.

⁹ FCCC/SBI/2012/28, par. 58.

¹⁰ Ces documents peuvent être consultés à l'adresse suivante: http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/349.php.

- ii) Module D: options, problèmes et obstacles en matière d'atténuation par secteur;
- iii) Module E: analyse de l'atténuation: méthodes et outils;
- b) Feuille de calcul permettant de démontrer le principe de l'évaluation des mesures d'atténuation, y compris les méthodes à employer pour calculer la courbe des coûts et procéder à une sélection pour l'agriculture, le secteur UTCATF et les déchets;
- c) Dossier de documentation assorti de directives pour l'utilisation de la feuille de calcul, précisant en particulier les bases et la portée de cet outil et donnant des informations sur les hypothèses à utiliser, le calcul d'une courbe des coûts, l'élaboration d'un scénario de référence et la constitution d'une matrice de sélection.

16. Après avoir examiné les supports pédagogiques améliorés, le Groupe consultatif d'experts est convenu de continuer à les réviser et de donner d'autres directives au secrétariat afin qu'ils répondent bien aux besoins d'assistance technique des Parties non visées à l'annexe I.

C. Atelier mondial de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés

17. Le Groupe consultatif d'experts a organisé du 16 au 18 septembre 2013 à Bonn un atelier mondial de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés, et auquel ont participé 47 experts nationaux de Parties non visées à l'annexe I¹¹. L'objectif de cet atelier était d'apporter un appui technique aux Parties non visées à l'annexe I sur la façon de communiquer des informations dans leurs rapports biennaux actualisés, conformément à l'annexe III de la décision 2/CP.17, à l'aide des supports de formation élaborés par le Groupe, et de recueillir des avis sur ces supports, notamment sur leur conception et leur contenu technique, afin de s'assurer qu'ils répondent effectivement aux besoins d'assistance technique des Parties non visées à l'annexe I.

18. La formation a été dispensée à l'aide des supports pédagogiques élaborés par le Groupe consultatif d'experts en 2013.

19. Le Groupe a constaté que les participants avaient bien accueilli l'atelier dont les différentes parties avaient donné lieu à des discussions variées et fructueuses débouchant sur des observations et des recommandations utiles.

20. Le Groupe a fait le bilan des travaux de l'atelier, a souligné les domaines dans lesquels les supports pédagogiques devraient être améliorés et a formulé des observations et des recommandations concernant l'établissement des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I ainsi que sur l'organisation et le déroulement des ateliers de ce type à l'avenir:

a) Dispositifs institutionnels relatifs aux communications nationales et aux rapports biennaux actualisés:

- i) Le Groupe consultatif d'experts a noté que les modèles de l'Environmental Protection Agency des États-Unis¹² pour les dispositifs institutionnels relatifs aux systèmes nationaux d'inventaire, qu'il avait adaptés¹³ aux fins de ses supports

¹¹ Pour le rapport de l'atelier, voir le document FCCC/SBI/2013/18.

¹² Disponibles à l'adresse suivante: <http://www.epa.gov/climatechange/Downloads/EPAactivities/Template-1-Institutional-Arrangements.doc>.

¹³ Disponibles à l'adresse suivante: https://unfccc.int/files/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/application/msword/1_bis_-_building_sustainable_national_ghg_inventory_management_systems.doc.

pédagogiques sur l'élaboration des communications nationales et qui aident les équipes chargées des inventaires à évaluer et à faire ressortir les atouts et les faiblesses des dispositifs institutionnels actuels pour l'établissement des inventaires, pouvaient être encore affinés pour mieux correspondre à la situation des pays en développement, de façon à donner des indications plus précises sur les dispositifs institutionnels;

ii) Il existait de nombreux modèles correspondant aux diverses façons de concevoir les dispositifs institutionnels, approches dont les atouts devraient être établis de même que leurs limites;

iii) L'occasion se présentait d'enrichir les supports pédagogiques en y intégrant d'autres éléments pour indiquer comment communiquer des informations sur les dispositifs institutionnels dans les rapports biennaux actualisés et les communications nationales;

iv) Les directives concernant les dispositifs institutionnels ne devraient pas être conçues et présentées comme des solutions universelles, mais tenir compte du fait que les besoins et les impératifs varient selon les situations nationales;

b) Inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES):

i) Le Groupe consultatif d'experts a noté que les supports pédagogiques sur les inventaires nationaux des GES pouvaient être enrichis par l'ajout d'informations sur la façon de tirer parti des Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre – version révisée 1996 et des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, et de prendre en compte les différences éventuelles entre ces documents, ainsi que les dispositions respectives des Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et des Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (ci-après les Directives pour l'établissement des rapports biennaux actualisés);

ii) Le Groupe consultatif d'experts a également noté que les participants à l'atelier avaient apprécié la démonstration de l'application en ligne du logiciel de la Convention applicable aux inventaires des GES des Parties non visées à l'annexe I, récemment mis à niveau, servant à estimer et à communiquer les inventaires nationaux des GES¹⁴, et a encouragé le secrétariat à dispenser une formation pratique à l'échelle régionale sur l'utilisation du logiciel, afin que les Parties non visées à l'annexe I puissent en tirer parti pour établir leurs inventaires nationaux des GES dans l'optique de leurs premiers rapports biennaux actualisés;

iii) Comme l'avaient fait observer les participants à l'atelier, le Groupe consultatif d'experts a reconnu qu'il fallait encore améliorer les capacités nationales des Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement des inventaires nationaux des GES;

c) Mesures d'atténuation et effets de ces mesures:

i) En dépit du contenu riche et pertinent, des supports pédagogiques, il faudrait améliorer la façon de structurer et de présenter les informations qui y figurent. En outre, le contexte devrait être précisé d'emblée pour établir un lien logique entre les différentes parties;

¹⁴ Voir à l'adresse suivante: http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_national_communications/non-annex_i_inventory_software/items/7627.php.

ii) Le Groupe consultatif d'experts a relevé que certains participants à l'atelier avaient insisté sur la nécessité de tenir dûment compte de tous les éléments définis au titre des objectifs des Directives pour l'établissement des rapports biennaux actualisés, comme ceux relatifs aux mesures de riposte et à la diversification de l'économie;

iii) Le Groupe a également noté qu'il avait été demandé de traiter, dans les supports pédagogiques, autant que possible par des exemples simples, la question des dispositifs nationaux de mesure, de notification et de vérification et celle des mécanismes internationaux fondés sur le marché;

d) Thèmes intersectoriels:

i) Des liens et des références croisées seraient à prévoir entre les informations à communiquer dans la section consacrée aux thèmes intersectoriels et dans d'autres sections des rapports biennaux actualisés, comme celles portant sur les inventaires nationaux des GES et les mesures d'atténuation;

ii) L'occasion se présentait d'améliorer encore les supports pédagogiques en simplifiant les modèles de rapports et en les illustrant si possible avec des exemples, tout en veillant à ce que les dispositions pertinentes relatives aux informations à communiquer soient bien respectées;

iii) Les supports pédagogiques pourraient aussi prévoir l'ajout d'une colonne dans le modèle pertinent pour faciliter la communication d'informations par source et par type sur les ressources financières reçues, afin d'éviter une double comptabilisation et une répétition des données communiquées sur les flux financiers.

21. Les participants à l'atelier ont demandé au Groupe consultatif d'experts d'organiser des ateliers de formation de ce type au niveau régional et de continuer à étoffer les supports pédagogiques en y incluant plus d'exemples régionaux.

22. Le Groupe consultatif d'experts entend tirer parti autant que possible de ce retour d'information et de ces recommandations en mettant au point et en améliorant ses supports pédagogiques afin qu'ils répondent réellement aux besoins d'assistance technique des Parties non visées à l'annexe I dans l'établissement de leurs premiers rapports biennaux actualisés.

D. Supports pédagogiques sur l'établissement des rapports biennaux actualisés

23. À sa huitième réunion, dans le cadre de l'assistance technique dispensée aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs rapports biennaux actualisés, le Groupe consultatif d'experts est convenu d'augmenter le nombre de ses supports pédagogiques actuels en élaborant de nouveaux outils de formation consacrés à des aspects des rapports biennaux actualisés, énoncés à l'annexe III de la décision 2/CP.17, qui n'étaient pas pleinement pris en compte. Les outils pédagogiques complémentaires auraient pour objet de faciliter la communication par les Parties non visées à l'annexe I, dans le cadre de leurs rapports biennaux actualisés, d'informations sur les éléments ci-après:

a) Dispositifs institutionnels prévus pour l'établissement en continu des communications nationales et des rapports biennaux actualisés;

b) Mesures d'atténuation et effets de ces mesures, y compris les méthodes et hypothèses correspondantes;

c) Difficultés et lacunes relevées et besoins connexes en matière de ressources financières, de moyens techniques et de capacités, y compris une description de l'aide nécessaire et de l'aide reçue et des informations sur l'appui reçu pour permettre l'établissement et la présentation des rapports biennaux actualisés.

24. Ces supports de formation ont ensuite été améliorés pour prendre en compte les recommandations et suggestions des experts nationaux tant des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) que des Parties non visées à l'annexe I, ainsi que d'autres experts invités à participer à l'atelier d'experts sur l'élaboration de supports de formation pour l'établissement des rapports biennaux actualisés, organisé les 6 et 7 mai 2013 à Bonn.

25. Les outils complémentaires améliorés, ainsi que les éléments pertinents des supports pédagogiques actuels du Groupe consultatif d'experts, ont ensuite été utilisés à l'atelier mondial de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés mentionné ci-dessus au paragraphe 17.

26. À sa dixième réunion, le Groupe consultatif d'experts a examiné les outils de formation complémentaires en vue de déterminer s'ils avaient besoin d'être à nouveau remaniés à la lumière des recommandations et des observations des participants à l'atelier mondial consacré à l'établissement des rapports biennaux actualisés. Tout en notant la pertinence et l'utilité de celles-ci, il est convenu, compte tenu du temps limité dont il disposait dans le cadre de son mandat actuel et de l'urgence qu'il y avait à fournir, dans les meilleurs délais, des supports pédagogiques aux Parties non visées à l'annexe I, de prendre en compte quelques-unes des principales observations et recommandations formulées, qu'il considérait être des améliorations indispensables, avant que les supports en question soient mis à la disposition des Parties non visées à l'annexe I, en vue notamment:

a) D' étoffer les supports de formation concernant les informations à communiquer sur les mesures d'atténuation et leurs effets en y incluant des éléments relatifs aux mesures de riposte et à la diversification de l'économie;

b) De clarifier et de préciser, dans les supports pédagogiques, les informations contextuelles portant sur les thèmes intersectoriels et d'améliorer encore les modèles suggérer pour communiquer des informations sur les flux financiers en y ajoutant des colonnes supplémentaires pour permettre aux Parties de consigner ces données par type et par source.

27. Sachant que les supports pédagogiques sont des documents de travail qui devraient être régulièrement révisés pour tenir compte des dispositions les plus récentes relatives à la présentation de rapports au titre de la Convention, des connaissances scientifiques et d'informations nouvelles et à jour, le Groupe consultatif d'experts est convenu de mettre à la disposition des Parties non visées à l'annexe I sur le site Web de la Convention, dans les meilleurs délais, les supports pédagogiques complémentaires qui auront été révisés comme indiqué au paragraphe 26 ci-dessus.

E. Organisation des travaux pour la période allant de septembre à décembre 2013

28. Pendant la période allant de septembre à décembre 2013, le Groupe consultatif d'experts est convenu de réaliser les activités ci-après au titre de son programme de travail:

a) Revoir les supports pédagogiques améliorés sur les mesures d'atténuation dans les secteurs autres que l'énergie et donner de nouvelles directives pour les perfectionner, comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus;

b) Perfectionner les supports pédagogiques complémentaires en prenant en considération quelques-unes des principales observations et recommandations des participants à l'atelier (voir le paragraphe 26 ci-dessus) et les mettre à la disposition des Parties non visées à l'annexe I dans les meilleurs délais;

c) Organiser une réunion parallèle au cours de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, afin de présenter les enseignements tirés, les difficultés rencontrées et les résultats obtenus par le Groupe consultatif d'experts dans le cadre de son mandat actuel. Le Groupe consultatif d'experts donnera également un bref aperçu des supports pédagogiques sur l'établissement des rapports biennaux actualisés.

IV. Coopération avec des groupes d'experts et d'autres organes constitués au titre de la Convention et avec des organisations intergouvernementales

A. Autres groupes d'experts et organes constitués au titre de la Convention

29. À l'invitation des organes respectifs, le Groupe consultatif d'experts a mené des discussions avec le Comité exécutif de la technologie et le Comité de l'application en vue d'étudier et de recenser des possibilités de poursuivre leur collaboration et leur coopération:

a) Dans une lettre datée du 6 août 2013, le Comité exécutif de la technologie a invité le Groupe consultatif d'experts à envisager des échanges et une collaboration avec le Comité dans un souci de synergie et de cohérence dans les travaux menés par les deux organes. Bien que son mandat expire en 2013, le Groupe a noté qu'il y avait une possibilité de collaborer avec le Comité, notamment par des travaux complémentaires dans le cadre de son propre mandat, dans des domaines tels que la promotion, le renforcement des capacités et la communication, et de favoriser des liens institutionnels de façon à rattacher le processus d'évaluation des besoins technologiques à celui des communications nationales et des rapports biennaux actualisés;

b) Dans une lettre datée du 4 juillet 2013, le Comité de l'adaptation s'est dit prêt à collaborer avec le Groupe consultatif d'experts en vue de renforcer l'action engagée en matière d'adaptation dans le cadre de la Convention. Bien que son mandat expire en 2013, le Groupe a noté qu'il y avait une possibilité de collaborer avec le Comité de l'adaptation, notamment par des travaux complémentaires dans le cadre de son mandat, dans des domaines tels que l'évaluation, la planification et la mise en œuvre de l'adaptation. Le Groupe a souligné combien il était utile de procéder à des échanges réguliers avec le Comité de l'adaptation non seulement dans le cadre de réunions conjointes périodiques des deux organes et d'une représentation simultanée dans l'un et l'autre, mais aussi par d'autres moyens.

30. Des échanges continus d'informations entre le Groupe consultatif d'experts et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA) tout comme la coordination de la planification et de l'exécution des activités prévues dans les programmes de travail des deux groupes sont assurés par l'intermédiaire des deux membres du Groupe consultatif d'experts qui font également partie du Groupe d'experts des PMA et par le secrétariat.

31. Le Groupe consultatif d'experts a fait observer que ce type de consultations et de collaboration contribuerait à prévenir les chevauchements d'activité et à conférer un caractère plus efficace aux travaux des différents groupes d'experts et autres organes constitués au titre de la Convention. Il a réaffirmé qu'il était disposé et résolu à travailler avec d'autres groupes d'experts et organes constitués au titre de la Convention et à continuer d'étudier des possibilités de collaborer.

B. Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial

32. Le Groupe consultatif d'experts a tenu des discussions informelles avec le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue de mieux comprendre les besoins de renforcement des capacités des Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales et rapports biennaux actualisés et d'étudier des moyens d'accroître l'appui qui leur est apporté en matière d'assistance technique. Le Groupe consultatif d'experts et le secrétariat du FEM ont reconnu l'utilité d'un tel dialogue, même informel, et ont recommandé de le poursuivre.

C. Programme d'appui à l'établissement des communications nationales

33. Le Groupe consultatif d'experts a continué de coopérer et de collaborer avec le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales pour répondre aux besoins de renforcement des capacités des Parties non visées à l'annexe I en vue de l'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés. Le Programme a contribué utilement aux travaux du Groupe en participant à l'élaboration de supports de formation sur les rapports biennaux actualisés et en animant l'atelier mondial de formation consacré à l'établissement de ces rapports.

D. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

34. Le Groupe consultatif d'experts a remercié le Groupe d'appui technique de l'Équipe spéciale sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre du GIEC pour sa participation à l'élaboration des supports pédagogiques concernant les communications nationales.

V. Évaluation: exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2013

A. Rappel

35. Dans la décision 18/CP.18, la Conférence des Parties a décidé de proroger d'un an le mandat du Groupe consultatif d'experts en conservant sa composition actuelle. Elle a également décidé que, pour s'acquitter de sa tâche, le Groupe consultatif d'experts agirait conformément au cadre de référence figurant dans l'annexe de la décision 5/CP.15. Elle a demandé au Groupe consultatif d'experts d'élaborer, lors de sa première réunion en 2013, un programme de travail pour 2013, en tenant compte des besoins actuels et futurs des Parties non visées à l'annexe I, des dispositions de la Convention et de ses décisions pertinentes¹⁵.

¹⁵ Décision 18/CP.18, par. 1 à 3.

36. En élaborant son programme de travail pour un an, le Groupe consultatif d'experts, compte tenu de la décision 18/CP.18 et conscient de l'importance et de la nécessité d'un programme de travail pragmatique et réaliste, est donc convenu d'axer son programme de travail pour 2013 sur l'assistance technique à fournir aux Parties non visées à l'annexe I pour leur permettre d'établir leurs premiers rapports biennaux actualisés.

37. Le Groupe consultatif d'experts a remercié les Parties visées à l'annexe I qui avaient contribué financièrement à la mise en œuvre de son programme de travail.

B. Fourniture de conseils techniques à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

38. En vue de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail et de dispenser au SBI des conseils techniques pertinents, le Groupe consultatif d'experts a présenté quatre rapports techniques pour examen par le SBI. On trouvera dans le tableau 1 une liste récapitulative des rapports établis.

Tableau 1

Liste récapitulative des rapports techniques établis par le Groupe consultatif d'experts

<i>Objet du rapport</i>	<i>Cote du document</i>
Huitième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention reconstitué (le Groupe consultatif d'experts), tenue à Bonn (Allemagne) les 25 et 26 février 2013	FCCC/SBI/2013/7
Atelier d'experts du Groupe consultatif d'experts consacré à l'élaboration de supports de formation pour l'établissement des rapports biennaux actualisés, organisé à Bonn les 6 et 7 mai 2013	FCCC/SBI/2013/INF.13
Dixième réunion du Groupe consultatif d'experts, tenue à Bonn les 19 et 20 septembre 2013	FCCC/SBI/2013/17
Atelier mondial de formation du Groupe consultatif d'experts sur l'établissement des rapports biennaux actualisés, organisé à Bonn du 16 au 18 septembre 2013	FCCC/SBI/2013/18

C. Fourniture de conseils et d'une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I

39. En 2013, le Groupe consultatif d'experts a pu élaborer un programme de travail ciblé et pragmatique et a commencé dès que possible à le mettre en œuvre, ce qui lui a permis, de même qu'au secrétariat, de tirer efficacement parti du peu de temps dont il disposait dans le cadre de son mandat.

40. En vue d'évaluer les besoins d'assistance technique et les impératifs des Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs rapports biennaux actualisés, le Groupe consultatif d'experts a tout d'abord procédé à une mini-enquête qui lui a permis:

a) De se faire une idée de l'état d'avancement de leurs rapports comme suite à l'alinéa c du paragraphe 60 de la décision 1/CP.16 et au paragraphe 41 de la décision 2/CP.17;

b) De mieux comprendre les besoins d'assistance technique et les impératifs des Parties non visées à l'annexe I dans ce domaine.

41. Les résultats de cette enquête ont donné au Groupe consultatif d'experts des indications sur les moyens de cibler les activités prévues et de répondre aux besoins et aux impératifs des Parties non visées à l'annexe I.

42. Avec le concours du secrétariat, le Groupe a élaboré d'autres supports de formation en complément des supports existants, en vue de couvrir tous les aspects des rapports biennaux actualisés, comme indiqué à l'annexe III de la décision 2/CP.17:

a) Dispositifs institutionnels relatifs à l'établissement en continu des communications nationales et des rapports biennaux actualisés;

b) Mesures d'atténuation et effets de ces mesures, y compris les méthodes et hypothèses correspondantes;

c) Difficultés et lacunes relevées et besoins connexes en matière de ressources financières, de moyens techniques et de capacités, y compris une description de l'aide nécessaire et de l'aide reçue et des informations sur l'appui reçu pour permettre l'établissement et la présentation des rapports biennaux actualisés.

43. Le Groupe a organisé les 6 et 7 mai 2013 à Bonn avec l'aide du secrétariat un atelier d'experts sur l'élaboration de supports pédagogiques pour l'établissement des rapports biennaux actualisés. Conscient de la nécessité d'élaborer des supports de formation répondant aux exigences des Parties non visées à l'annexe I, il a conçu cet atelier dans le but de solliciter les contributions d'experts nationaux par un examen collégial approfondi de ces supports. Ont participé à l'atelier 7 experts nationaux de Parties visées à l'annexe I, 19 experts nationaux de Parties non visées à l'annexe I, 5 autres experts et 21 membres du Groupe consultatif d'experts.

44. Un atelier mondial de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés s'est également déroulé du 16 au 18 septembre 2013 à Bonn. Il s'agissait principalement d'apporter aux Parties non visées à l'annexe I un appui technique sur la façon de communiquer des informations dans leurs rapports, conformément à l'annexe III de la décision 2/CP.17, à l'aide des supports pédagogiques élaborés par le Groupe, et d'obtenir un retour d'information sur ces supports afin de s'assurer qu'ils correspondaient effectivement aux besoins d'assistance technique des Parties non visées à l'annexe I. Ont participé à l'atelier 47 experts nationaux de Parties non visées à l'annexe I et 19 membres du Groupe consultatif d'experts.

45. Les participants à l'atelier ont reconnu que les supports pédagogiques complémentaires nouvellement élaborés pouvaient grandement aider les Parties non visées à l'annexe I à établir et à présenter leurs premiers rapports biennaux actualisés et ils ont également souligné que ces supports devraient être régulièrement révisés. Ils ont demandé que les supports de formation complémentaires soient mis à la disposition de tous dans les meilleurs délais.

46. Le tableau 2 récapitule les résultats et les produits procurés ou livrés par l'exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2013.

D. Enseignements tirés et observations

47. En exécutant son programme de travail, le Groupe consultatif d'experts a tiré des enseignements et fait des observations clefs:

a) Le Groupe a pu élaborer des supports pédagogiques et réaliser des ateliers de formation sur les communications nationales et les rapports biennaux actualisés des Parties

non visées à l'annexe I, mais cela risque de ne pas être possible pour tous les sujets relevant de son mandat;

b) Le Groupe engage les Parties non visées à l'annexe I à participer plus activement à ses ateliers de formation en fournissant des exemples d'étude de cas sur les bonnes pratiques et les enseignements à retenir dans l'élaboration et le suivi de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés;

c) Les supports pédagogiques à utiliser pour les ateliers régionaux devraient être adaptés et inclure des exemples d'étude de cas propres à la région pour laquelle l'atelier est organisé.

48. L'appui administratif et fonctionnel accordé par le secrétariat a facilité l'exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts. Le Groupe a en outre reconnu l'utilité des contributions du PNUD, du PNUE et du GIEC à ses travaux et a remercié les Parties visées à l'annexe I qui avaient fourni des ressources financières pour la mise en œuvre de son programme de travail.

E. Difficultés

49. Le Groupe consultatif d'experts a constaté que, même s'il avait réussi à s'acquitter de son mandat consistant à apporter une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés, des difficultés avaient néanmoins pesé sur l'exécution efficace et rationnelle des activités prescrites:

a) Il a été difficile de planifier et de mettre en œuvre son programme de travail dans une perspective à long terme, compte tenu du caractère limité de son mandat et de l'incertitude quant à la reconduction de celui-ci et à la poursuite de ses travaux, question dont le SBI est actuellement saisi;

b) Il a également été difficile de traiter les questions en suspens actuellement négociées par le SBI et la Conférence des Parties, concernant notamment les dispositions relatives à l'établissement de rapports par les Parties non visées à l'annexe I;

c) En l'absence de ressources financières stables et prévisibles à l'appui de ses travaux, l'exécution de son programme de travail s'est révélée encore plus aléatoire;

d) En mettant en œuvre le programme de travail du Groupe, ses membres ont dû se charger de tâches venant s'ajouter aux responsabilités qu'ils assumaient habituellement dans leurs pays respectifs.

F. Recommandations

50. S'appuyant sur les connaissances et l'expérience acquises dans l'exécution de son programme de travail, le Groupe consultatif d'experts a formulé les recommandations ci-après qui pourraient être utiles pour améliorer encore l'efficacité de l'assistance technique fournie aux Parties non visées à l'annexe I aux fins de l'établissement de leurs communications nationales. Ces recommandations tiennent compte en outre de besoins précis à satisfaire face à de nouveaux défis, notamment les rapports biennaux actualisés, en raison de l'évolution récente et en particulier des nouvelles dispositions relatives à l'établissement de rapports par les Parties non visées à l'annexe I au titre de la Convention.

1. Perspective à long terme

51. L'assistance technique à accorder aux Parties non visées à l'annexe I pour leur permettre de remplir leurs obligations en matière de communication d'informations devrait s'inscrire dans une démarche globale et une perspective à long terme.

52. Il conviendrait d'élaborer un programme de travail à long terme couvrant les activités du Groupe consultatif d'experts afin de répondre efficacement aux besoins d'assistance technique des Parties non visées à l'annexe I pour qu'elles puissent satisfaire à leurs obligations en matière de communication d'informations.

53. Des dispositions devraient être prises en vue d'assurer un financement prévisible et s'inscrivant dans la durée, y compris un plan de gestion à long terme, permettant une exécution efficace et durable du programme de travail.

54. Un tel programme de travail devrait prévoir, entre autres, les éléments ci-après:

- a) Une stratégie de communication et de promotion;
- b) Des outils d'un bon rapport coût-efficacité et de caractère général pour fournir une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I, qu'il s'agisse d'ateliers de formation ou de l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements à retenir;
- c) Des solutions et des moyens d'améliorer la fourniture d'une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I aux niveaux régional et national.

2. Renforcement de la participation et de la collaboration

55. Dans l'exercice de son mandat, le Groupe consultatif d'experts doit maintenir une étroite concertation avec les Parties non visées à l'annexe I par le biais d'enquêtes, d'ateliers d'experts, de réunions parallèles, du site Web de la Convention et par d'autres moyens afin de s'assurer que ce qui est prévu et exécuté au titre de son programme de travail correspond à leurs besoins.

56. Le Groupe doit également continuer de collaborer étroitement avec les organes relevant de la Convention et les organisations intergouvernementales compétentes, y compris des organismes des Nations Unies, par l'échange d'informations et dans le cadre d'activités de renforcement des capacités, en vue de faciliter la fourniture d'une assistance et de conseils techniques aux Parties non visées à l'annexe I aux niveaux régional et national.

57. Il faudrait continuer à encourager le recours aux systèmes de vidéoconférence dans le cadre des ateliers du Groupe afin que davantage de Parties puissent y participer.

58. Le Groupe recommande au SBI d'inciter les Parties à répondre systématiquement à ses enquêtes et demandes d'informations.

3. Renforcement continu des capacités

59. Il faudrait continuer de renforcer les capacités des Parties non visées à l'annexe I comme suit:

- a) Mieux utiliser les outils de communication, selon qu'il convient;
- b) Veiller à ce que les moyens d'apprentissage en ligne répondent aux besoins exprimés par les participants à l'atelier concernant la formation dispensée dans le pays afin de contribuer également à faciliter les échanges de connaissances, de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les experts nationaux et régionaux;

c) Stimuler l'échange de données d'expérience et la constitution de réseaux en mettant l'accent sur les questions de mise en œuvre et promouvoir la création d'un réseau d'experts, notamment au niveau régional, pour faciliter le partage des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques;

d) Mettre les supports pédagogiques actualisés à la disposition de tous et les diffuser auprès d'un public plus large.

60. Les supports pédagogiques devraient être régulièrement actualisés et étoffés, compte tenu des besoins actuels et futurs des Parties non visées à l'annexe I, des dispositions de la Convention et des décisions pertinentes de la Conférence des Parties. Ils seront d'autant plus utiles qu'ils présenteront des exemples concrets, des études de cas et les meilleures pratiques, eu égard à des situations et des besoins qui varient aux niveaux régional et national.

Annexe

Tableau 2
Résumé détaillé des résultats et des produits obtenus ou fournis dans le cadre de l'exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2013

<i>Activité prévue</i>	<i>Moyen mis en œuvre pour produire le résultat ou l'activité</i>	<i>Résultat ou produit obtenu ou fourni</i>
1. Réaliser une mini-enquête pour évaluer les besoins des Parties concernant l'établissement de leurs rapports biennaux actualisés et la participation à un atelier de formation sur ce sujet	Réalisation d'une enquête en vue d'avoir un aperçu de l'état d'avancement des rapports biennaux actualisés que les Parties non visées à l'annexe I doivent établir comme suite au paragraphe 60 c) de la décision 1/CP.16 et au paragraphe 41 de la décision 2/CP.17. L'enquête s'est déroulée du 19 mars au 30 avril 2013 et s'adressait à tous les centres nationaux de coordination des Parties non visées à l'annexe I	En tout, 54 Parties non visées à l'annexe I ont répondu à l'enquête, permettant ainsi au Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention de mieux comprendre les besoins d'assistance techniques et les impératifs de ces Parties en vue de l'établissement de leurs rapports biennaux actualisés; le Groupe s'est appuyé sur ces réponses pour cibler les activités prévues et répondre aux besoins et impératifs des Parties non visées à l'annexe I
2. Élaborer des supports de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés	Élaboration de supports de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I, portant sur: a) les dispositifs institutionnels relatifs à l'établissement en continu des communications nationales et des rapports biennaux actualisés; b) les mesures d'atténuation et leurs effets, y compris les méthodes et hypothèses correspondantes; et c) les difficultés et les lacunes relevées ainsi que les besoins connexes en matière de ressources financières, de moyens techniques et de capacités, y compris une description de l'aide nécessaire et de l'aide reçue et des informations sur l'appui reçu pour permettre l'établissement et la présentation des rapports biennaux actualisés	Les supports de formation complémentaires ont été élaborés et seront communiqués sur le site Web de la Convention

<i>Activité prévue</i>	<i>Moyen mis en œuvre pour produire le résultat ou l'activité</i>	<i>Résultat ou produit obtenu ou fourni</i>
3. Réviser les tableaux consacrés aux thèmes intersectoriels dans le document FCCC/SBI/2007/3	Révision des tableaux consacrés aux thèmes intersectoriels dans le document FCCC/SBI/2007/3, qui comprend une série de tableaux destinés à servir de modèle pour les thèmes intersectoriels, sur la base des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention». La révision du modèle tiendra compte des faits nouveaux survenus depuis 2007 concernant les rapports que les Parties non visées à l'annexe I doivent établir au titre de la Convention, ce qui pourrait les aider à établir leurs communications nationales et rapports biennaux actualisés	La Conférence des Parties n'ayant guère donné de directives nouvelles ou supplémentaires dans ce domaine, aucune actualisation n'est envisagée. Les sections qui concernent les informations à communiquer sur ce sujet dans les rapports biennaux actualisés sont traitées séparément dans les supports pédagogiques complémentaires sur l'établissement de ces rapports
4. Organiser des ateliers sur les rapports biennaux actualisés, notamment un atelier d'experts et un atelier de formation	<p>Organisation d'un atelier en vue d'associer des experts à un examen collégial approfondi des projets de supports pédagogiques sur l'établissement des rapports biennaux actualisés et de solliciter des contributions supplémentaires de leur part pour améliorer ces projets et faire en sorte que les supports pédagogiques répondent aux critères techniques des Parties non visées à l'annexe I</p> <p>Organisation d'un atelier mondial de formation destiné à apporter un appui technique aux Parties non visées à l'annexe I sur la façon de communiquer des informations dans leurs rapports biennaux actualisés, conformément à l'annexe III de la décision 2/CP.17, à l'aide de supports pédagogiques élaborés par le Groupe consultatif d'experts, ainsi qu'à recueillir leur avis sur ces supports, y compris leur conception et leur contenu technique, afin qu'ils répondent effectivement aux besoins d'assistance technique des Parties non visées à l'annexe I</p>	<p>Un atelier d'experts sur l'élaboration de supports pédagogiques pour l'établissement des rapports biennaux actualisés s'est tenu à Bonn (Allemagne) les 6 et 7 mai 2013. Y ont participé 52 experts nationaux de Parties visées et non visées à l'annexe I, des membres du Groupe consultatif d'experts et d'autres experts. Le rapport de l'atelier a été publié sous la cote FCCC/SBI/2013/INF.13</p> <p>Un atelier mondial de formation à l'établissement des rapports biennaux actualisés s'est tenu à Bonn du 16 au 18 septembre 2013. Y ont participé 49 experts nationaux de Parties non visées à l'annexe I. Le rapport de l'atelier a été publié sous la cote FCCC/SBI/2013/18</p>

<i>Activité prévue</i>	<i>Moyen mis en œuvre pour produire le résultat ou l'activité</i>	<i>Résultat ou produit obtenu ou fourni</i>
5. Améliorer les supports pédagogiques sur les mesures d'atténuation dans les secteurs autres que l'énergie ^a	Amélioration des supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts sur l'évaluation des mesures d'atténuation par des informations plus étoffées sur les secteurs autres que l'énergie, y compris des outils simples d'évaluation et des exemples pertinents se rapportant aux pays	<p>Les projets de supports ont été améliorés par les ajouts ci-après parmi d'autres:</p> <p>a) Informations supplémentaires, y compris des exemples par pays, concernant les secteurs autres que l'énergie: i) Module C: évaluation des mesures d'atténuation: concepts, structure et étapes; ii) Module D: options, problèmes et obstacles en matière d'atténuation par secteur; iii) Module E: analyse de l'atténuation: méthodes et outils;</p> <p>b) Feuille de calcul permettant de démontrer le principe de l'évaluation des mesures d'atténuation, y compris les méthodes à employer pour calculer la courbe des coûts et procéder à une sélection pour les secteurs de l'agriculture, de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres, de la foresterie et des déchets;</p> <p>c) Dossier de documentation assorti de directives pour l'utilisation de la feuille de calcul, précisant en particulier les bases et la portée de cet outil et donnant des informations sur les hypothèses à utiliser, le calcul d'une courbe des coûts, l'élaboration d'un scénario de référence et la constitution d'une matrice de sélection</p> <p>Les projets de supports pédagogiques font l'objet d'un plus ample examen par le Groupe consultatif d'experts</p>

<i>Activité prévue</i>	<i>Moyen mis en œuvre pour produire le résultat ou l'activité</i>	<i>Résultat ou produit obtenu ou fourni</i>
6. Donner suite à d'autres activités:		
a) Traduire les supports pédagogiques actualisés du Groupe consultatif d'experts dans les autres langues officielles de l'ONU ^b	Traduction des supports pédagogiques actualisés du Groupe consultatif d'experts dans les autres langues officielles de l'ONU ainsi que dans d'autres langues	Les supports pédagogiques actualisés du Groupe consultatif d'experts ont été traduits en français ^d et en espagnol ^e et sont accessibles sur le site Web de la Convention
b) Mettre au point des programmes d'apprentissage en ligne ^c	Un programme d'apprentissage en ligne sera élaboré sur la base de la note de réflexion du Groupe consultatif d'experts publiée sous la cote FCCC/SBI/2012/INF.15	En cours
7. Collaborer avec des organisations intergouvernementales, des programmes multilatéraux et d'autres groupes d'experts et organes constitués au titre de la Convention	Coopération continue avec d'autres groupes d'experts et organes constitués au titre de la Convention	Contributions régulières du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à l'élaboration des supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts sur l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, et échange régulier d'informations avec les organes constitués au titre de la Convention, comme le Groupe d'experts des pays les moins avancés, le Comité de l'adaptation et le Comité exécutif de la technologie
8. Tenir des réunions du Groupe consultatif d'experts	Des réunions du Groupe consultatif d'experts se tiennent régulièrement	Le Groupe consultatif d'experts a tenu trois réunions à Bonn: <ul style="list-style-type: none"> a) Sa huitième réunion, les 25 et 26 février 2013; b) Sa neuvième réunion, les 4 et 5 mai 2013; c) Sa dixième réunion les 19 et 20 septembre 2013 Les rapports sur ces réunions figurent dans le document FCCC/SBI/2013/7 et dans le présent document

<i>Activité prévue</i>	<i>Moyen mis en œuvre pour produire le résultat ou l'activité</i>	<i>Résultat ou produit obtenu ou fourni</i>
9. Organiser deux réunions parallèles du Groupe consultatif d'experts	Organisation régulière de réunions parallèles du Groupe consultatif d'experts pour présenter les résultats obtenus dans le cadre de son mandat actuel	Une réunion parallèle s'est tenue en marge de la trente-huitième session des organes subsidiaires et une autre est prévue en marge de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

^a Voir le document FCCC/SBI/2012/28, par. 58.

^b Voir le document FCCC/SBI/2012/33, par. 21.

^c Voir le document FCCC/SBI/2012/33, par. 22.

^d Disponible à l'adresse suivante: http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/7778.php.

^e Disponible à l'adresse suivante: http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/7777.php.